

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15-04-19

Dossier complet le :

15-04-19

N° d'enregistrement :

2019-8183

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL de VILLARY

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr Philippe CAILLEAU

RCS / SIRET

3 9 3 9 7 7 4 3 4 0 0 0 1 7

Forme juridique

EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47°c)	Premier boisement d'une superficie de 3ha 18a

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la plantation de 3ha 18a de peupliers sur une terre agricole en jachères depuis 4 ans.

L'objectif est de développer sur l'exploitation la filière peuplier par une production de bois de qualité, en plantant une essence déjà bien implantée sur le territoire.

Les travaux consistent à réaliser l'implantation des clones suivant les recommandations habituelles de boisement en populiculture :

- une préparation localisée du sol avant plantation,
- la plantation de peupliers à 204 tiges par hectare avec des variétés adaptées au sol (suivant les conseils de technicien du CRPF),
- une entretien mécanique du sol annuel après plantation (disquage superficiel des interlignes au printemps) et élagage progressif.

Ces parcelles feront l'objet d'un document de gestion durable (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce boisement est de :

- valoriser les parcelles en jachères depuis 4 ans par une plantation réversible, tout en conservant ces parcelles en bon état d'entretien,
- diversifier les revenus du propriétaire,
- réaliser une production de bois d'œuvre de peupliers de qualité. Production très demandée par les industriels locaux,
- maintenir des parcelles accessibles, aérées avec un couvert limité.

Les parcelles seront gérées conformément au document de gestion forestière durable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront programmés et réalisés sur une durée de un mois.

Il y aura plusieurs étapes :

- 1- la préparation du sol par un travail localisé à l'emplacement des plants (sous solage),
- 2- la plantation envisagée fin avril début mai 2019, avec la pose de filets de protection contre les dégâts de gibier qui seront retirés 4 à 5 ans suite à la plantation.

Les plants sont certifiés et inscrits dans la liste régionalisée en vigueur (juillet 2018 - juin 2020) et plantés à une densité de 204 plants par hectare soit un quadrillage de 7m sur 7m.

Les plantations seront réalisées en respectant les distances avec les fonds voisins.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans le cadre de l'exploitation, les travaux suivants seront réalisés :

- 1- entretiens annuels du sol par un travail mécanique superficiel dans les interlignes (au printemps sur sol ressuyé pour ne pas créer d'ornières),
- 2- un élagage entre la 2^{ème} et 8^{ème} année (selon la croissance des arbres) avec dans un premier temps une taille de formation et élagage précoce à 3,50 ml puis ensuite un élagage à 7 ml minimum.
- 3- Coupe des arbres selon la croissance (généralement 15^{ème} année).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Uniquement demande d'examen au cas par cas (Article R.122-3 du code de l'environnement) au titre de l'item 47 °c) premier boisement supérieur à 0,5 ha

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale de la plantation (boisement d'un seul tenant)	3ha 18a

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune : NERAC

Lieu dit : Recailleau

Section : ZC

Parcelles N° 34 et 35

Surface

N° 34 = 2ha 90a

N° 35 = 0ha 28a

Coordonnées géographiques¹

Long. 44° 09' 92" 87 Lat. 00° 36' 71" 52

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les peupliers ne nécessitent pas d'irrigation par aspersion
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La plantation de peupliers sur ces parcelles va définitivement déboucher sur l'arrêt des intrants agricoles. On peut donc supposer un impact positif sur la faune et la flore.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Là encore, la modification de l'assolement va déboucher sur l'arrêt des intrants agricoles. On peut donc supposer un impact positif sur la faune et la flore.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La plantation de peupliers vient en remplacement d'un espace agricole (céréales et jachère depuis 4 ans)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque inondation. Parcelle situé en limite de l'enveloppe inondation Baïse dans le cadre de l'atlas des zones inondables du Lot-et-Garonne.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Les clones à planter sont choisis pour diversifier et prévenir tout risque sanitaire (choix dans la liste des cultivars éligibles aux aides régionales)
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Au contraire, la plantation de peupliers (essence à croissance rapide) va permettre le stockage du carbone.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le peuplier est sur le département de Lot et Garonne une essence très développée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le boisement induit un changement d'usage mais permet une nouvelle valorisation (voulue par le propriétaire) dans la filière forêt-bois, sources de nombreux emplois locaux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

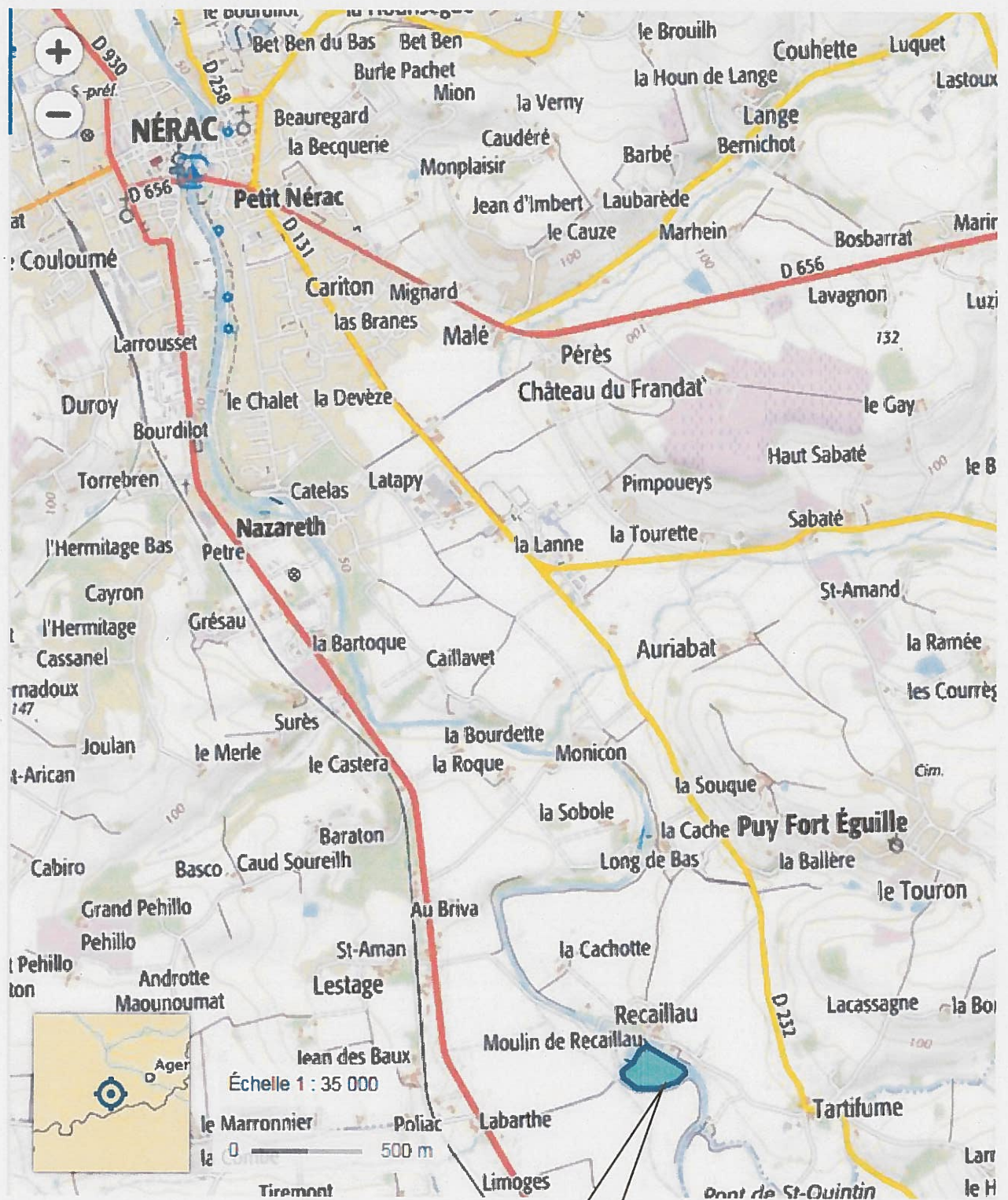
Fait à Nérac

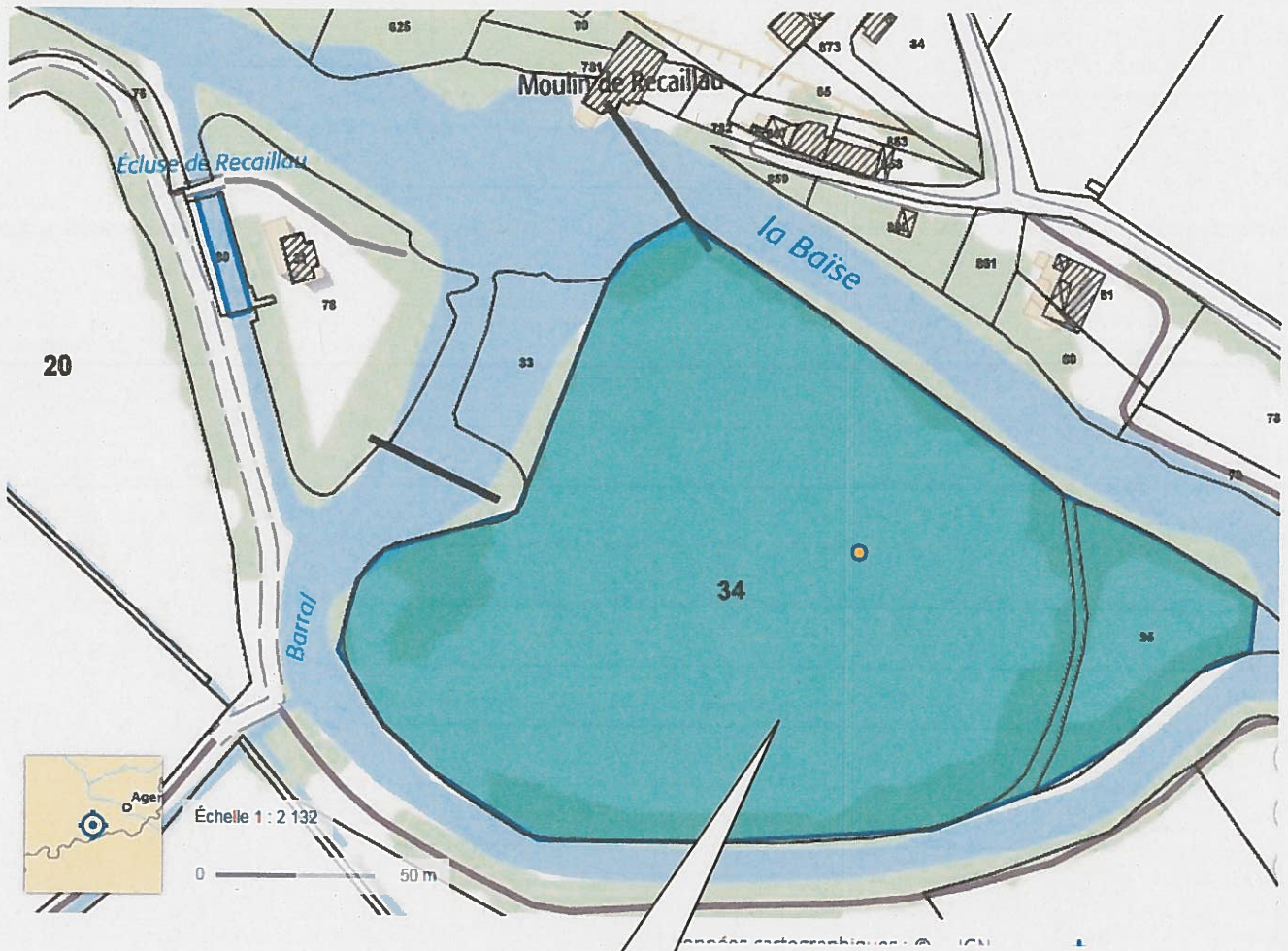
le, 11 Avril 2019

Signature

Cailler

Plan de situation





Parcelles concernées
par le projet de
plantation de peupliers

Photos des parcelles à planter

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Situation des photos

